

Bilan Mouvement R23

Jeudi 12 octobre 2023

14H00

Mouvement interdépartemental 2023

Rappel : 6 vœux possibles

	2022	2023
Nombre de candidats à l'entrée qui ont formulé un vœu pour le 44	1 284	1 119
Nombre de candidats à la sortie	144	149

<u>Résultats mouvement interdépartemental</u>	2022	2023
Nombre d'entrants (phases de mutation et de permutation)	108	108
Nombre d'entrées annulées à la demande du PE	1	2
Nombre de sortants (phases de mutation et de permutation)	43	42
Nombre de sorties annulées à la demande du PE	4	1
Solde	+ 68	+ 65

Nombre d'entrants : 1 inaptitude + 1 démission + 3 disponibilités 23/24 + CP à l'année

Mouvement POP 2023

	2022	2023
Nombre de postes retenus par la DGRH	5	8
Nombre de candidats	31	58
Nombre de postes pourvus au mouvement POP	3	2

	2022	2023
Nombre de PE du 44 candidats au mouvement POP	11	11
Nombre de PE du 44 retenus	1	1

Rappel des évolutions mouvement départemental 2023

Les participants engagés en 2022/2023 dans une formation :

- Les enseignants engagés en 2022/2023 dans la formation CAPPEI devront obligatoirement participer au mouvement et formuler 5 premiers vœux correspondant à leur module de professionnalisation en ASH.
- Les enseignants engagés en 2022/2023 dans un congé de formation professionnelle en langue bretonne devront participer au mouvement et formuler 3 premiers vœux sur des postes d'enseignement en langue bretonne.

Les postes titulaires de secteur :

- Affectation constituée principalement de services fractionnés dans une même école ou dans plusieurs écoles prioritairement au sein de la circonscription ou sur une circonscription limitrophe.
- Possibilité de se voir attribuer des postes entiers vacants libérés lors de la phase d'ajustement ou libres à l'année (CLD, congé parental) au sein de la circonscription de rattachement ou sur une circonscription limitrophe.
- TR pour tout ou une partie de son service dans l'attente de compléments de service à venir en cours d'année scolaire

Evolutions mouvement départemental 2023

Les postes titulaires départementaux :

- La part fixe est constituée d'une ou deux décharges de direction regroupés prioritairement sur des écoles de la circonscription.
- Limitation à 58 % supprimée. Possibilité d'être ajustée en fonction des variations des décharges de direction à l'issue des opérations de carte scolaire.
- Si l'une des parts fixes passe à 100%, 3 propositions :
 - 1) Conserver le poste de TD avec une nouvelle part fixe
 - 2) Basculer à titre définitif sur ce poste entier DCOM
 - 3) Bénéficier d'une mesure de carte scolaire de 600 points

La réinscription de droit sur la liste d'aptitude des directeurs d'école

- Nouvelle fonctionnalité dans MVT1D qui permet aux enseignants dont la liste d'aptitude n'est plus valide mais qui ont exercé au moins **3 années à titre définitif** des fonctions de directeur d'école de demander leur réinscription dans l'application.

La VAEP CAPPEI

- Permettre à des enseignants souhaitant s'engager dans le CAPPEI de solliciter leur inscription dans le vivier départemental
- Affectation annuelle sur un poste spécialisé resté vacant à l'issue de la phase principale du mouvement

Mouvement départemental 2023

	2022	2023
Nombre de participants	1 549	1 519
Nombre de participants à mobilité obligatoire	616	546
Nombre de postes vacants à l'ouverture du serveur	521	475
Nombre de participants à mobilité obligatoire non mutés	155	116
Nombre de postes restés vacants après la phase principale	27	23
Taux de satisfaction sur l'un des 5 premiers vœux	58%	59%

Postes bloqués au mouvement

Partants CAPPEI	22
PES	46
Autres (retraites non validées, postes bornés à tort dans AGAPE ex dispo pour donner des soins ou congé parental de moins d'un an)	10

Mouvement départemental 2023

- **79** candidats à mobilité obligatoire ont bénéficié d'une bonification pour mesure de carte scolaire (600 points)
- **23** postes restés vacants : RASED, ULIS second degré, Breton, Anglais, Allemand et Direction d'école
- **Recours et demandes de révision**

	2022	2023
Nombre de recours	8	17
Nombre de PE ayant obtenu un avis favorable	3	7
Nombre de demandes de révision	39	31
Nombre de PE ayant obtenu un avis favorable	17	14

INEAT/EXEAT 2023

	2022	2023
Demandes INEAT	143	98
Demandes EXEAT	58	51
INEAT accordés	26	16
EXEAT accordés	8	5

PES - M2A – Contractuels - AED

Nombre de PES : 114 (74 à temps complet et 40 à 50%)

Nombre de M2a : 71

Nombre de contractuels : 11

Nombre d'AED en préprofessionnalisation : 6

Evolution pour le mouvement R24

- ECMA → ECEL pour les écoles primaires
- **Titulaires départementaux** : rappel dans la circulaire : TR si affectation incomplète (exemple libre 1 mardi sur 2)
- Problématique de trouver les postes SEGPA et ULIS 2nd degré dans l'application : Maintien du pas à pas pour aider les PE à candidater sur ces postes.
- **Pour les partants CAPPEI ou VAE** n'ayant pas validé leur certification et ayant obtenu un poste au mouvement : Maintien sur le poste obtenu au mouvement avec protection de leur poste pendant 1 an.

-